



Grenoble, le 5 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan « entrepreneurs des quartiers »

L'Etat se mobilise en faveur des jeunes entrepreneurs dans les quartiers

L'absence de réseaux, l'insuffisance de fonds propres, le manque d'accompagnement ou les discriminations peuvent être des obstacles à la création d'entreprises pour les jeunes issus des quartiers.

C'est pourquoi une expérimentation « entrepreneurs d'avenir » sera menée cette année pour soutenir des jeunes entrepreneurs en leur apportant un accompagnement et des ressources. Cette expérimentation s'appuiera notamment sur la garantie jeune lorsqu'ils en relèvent, et sur les cadres d'entreprenariat collectifs offerts par l'économie sociale et solidaire.

En outre, **le plan « entrepreneurs des quartiers »** soutiendra le développement économique par des investissements publics et privés dans les quartiers : l'État et la Caisse des dépôts et consignations consacreront une **enveloppe de 600 millions d'euros sur 2014-2020**, pour lever des investissements privés et co-investir dans des projets structurants comme des pépinières d'entreprises ou des maisons de santé.

Dès à présent, les jeunes entrepreneurs peuvent connaître les interlocuteurs proches de leur lieu d'habitation à l'adresse suivante :

www.entreprisesdesquartiers.fr

Contact presse :
Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-07
communication@isere.pref.gouv.fr